Ville de Saint-Gabriel

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement CV. 624 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la modification des normes applicables aux fins de parc

Avis aux personnes concernées

Avis public est par la présente donné que, lors d'une séance du conseil municipal tenue le 19 octobre 2026, le conseil de la Ville de Saint-Gabriel a adopté le projet de règlement CV. 624 relatif à une modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la modification des normes applicables aux fins de parc.

Une assemblée publique de consultation suivie d'une séance du conseil aura lieu le 9 novembre 2026 à 19h30 à la salle du conseil de la Ville, située au 45, rue Beausoleil. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement :

- Au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil, durant les heures d'ouverture ;
- En faisant la demande par courriel à l'adresse mairie@ville.stgabriel.qc.ca

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 20 octobre 2026.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Certificat de publication

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 20 octobre 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au www.ville.stgabriel.qc.ca.

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 20 octobre 2026.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier